



## **Service volontaire de coopération Guide pour un jeune volontaire**

### **1. Phase de préparation :**

#### **Conditions préalables**

- Age minimum de 18 ans
- Etre en bon état physique et mental
- Etre en bonne santé
- Autonomie et indépendance, bonne gestion de problèmes
- De préférence, en possession d'une formation spécifique liée au projet
- Durée minimum de 6 mois
- De préférence, un stage au sein du bureau de l'AMU avant le départ afin de connaître les valeurs et les projets de l'organisation

#### **Communication avec l'ONG d'envoi :**

- Prise de contact avec l'AMU (ONG d'envoi) au moins 6 mois avant le départ dans le pays en voie de développement (PVD).
- Entrevue avec les responsables de l'ONG pour se mettre d'accord sur le déroulement du service volontaire.
- S'informer auprès d'autres personnes qui ont déjà participé à un service volontaire ou un bénévolat dans un PVD.
- Découvrir les différents projets en cours de l'ONG d'envoi, auxquelles on pourrait participer.
- Choisir ensemble le projet qui semble être le mieux adapté au volontaire.
- Se mettre en contact avec le SNJ et formuler la proposition de projet. Participation aux deux formations obligatoires par le SNJ.
- Se mettre en contact avec le cercle des ONG en vue des formations demandées pour le service volontaire.
- Elaborer une convention avec l'ONG d'envoi afin de préciser les obligations : les heures de travail, les activités, les modalités de suivi sur place...

- S'assurer de disposer de ressources nécessaires pour couvrir les frais de voyage, de subsistance et de logement.

### **Activités liées au projet :**

- Rencontrer les responsables de projet au Luxembourg (connaître : contenus, buts, objectifs et activités du projet).
- Parler ou apprendre la langue du pays d'accueil.
- Prendre contact avec l'organisation partenaire sur place et définir ensemble (partenaire local, volontaire et ONG d'envoi) un plan d'action des activités avec définition de priorités.
- Préparer en détail les activités à réaliser dans le cadre du projet.

### **Soins médicaux :**

- Se présenter dans la clinique tropicale du Centre Hospitalier (pour les vaccinations et les médicaments nécessaires). Les délais peuvent varier en fonction des vaccins déjà réalisés ; certains vaccins nécessitent des rappels et ainsi il est important de prévoir le rendez-vous quelques mois avant le départ. La fièvre jaune est obligatoire. Il n'existe pas de vaccins contre la malaria (ainsi que Dengue, Zika et Chikungunya) et les traitements sont inappropriés à une prise pendant 6 mois du traitement. Il est donc important d'en discuter avec les médecins.
- S'informer sur les maladies dans le pays d'accueil avant le départ ainsi que sur d'éventuelles épidémies présentes dans le pays.
- S'informer auprès de AIR-RESCUE pour une assurance de rapatriement et des possibilités de secours.
- Clarifier si le volontaire est déjà affilié ou désire être affilié auprès de CMCM (attention au délai d'affiliation). Demander une extension pour un séjour dans un pays en voie de développement auprès de sa société d'assurance pour son assurance de responsabilité civile familiale. Le volontaire dispose du statut du « Volontaire » et n'est ni sous contrat chez l'ONG ni chez le SNJ. Le volontaire est lui-même responsable des assurances à souscrire.
- S'imaginer le cas le plus grave, pour qu'on sache avec qui prendre contact sur place en cas de maladie grave.
- S'informer sur les assurances nécessaires pour le voyage et pour le séjour dans le pays d'accueil. (p.ex : DKV)
- Avoir un médecin de confiance au Luxembourg à contacter en cas d'urgence.
- Vérifier l'existence d'éventuelles allergies
- Amener une petite pharmacie. A noter que des médicaments sont souvent disponibles sur place mais il peut s'agir de dépositaires différents respectivement la prochaine pharmacie peut se trouver à une certaine distance du projet et ne pas avoir un stock pour tous les médicaments. Il est donc conseillé d'amener des antidouleurs (Ibuprofène, aspirine, etc.), du spray moustiquaires, de l'imodium, des

pansements, un spray désinfectant, un antibiotique à large bande, du fenistil (pour brûlures, piqûres), de la malarone (pour le traitement en cas de malaria), et les médicaments dont vous avez besoins si vous suivez un traitement.

### **Plan de sécurité pour la période du volontariat sur place :**

- S'informer sur les services médicaux disponibles dans le projet.
- Y a-t-il un hôpital proche du projet ?
- Quel est l'hôpital fréquenté par les responsables du projet ?
- Comment se fait le transport vers l'hôpital en cas d'accident du volontaire ?
- Comment sont organisés les jours libres des volontaires ? Comment les jeunes se déplacent en dehors du projet ?
- En cas de nécessité, existe-t-il la possibilité de contacter une personne responsable du projet ?
- Quelles sont les procédures en cas d'accident en dehors du projet ?
- Quelles sont les mesures de sécurité prises par le projet d'accueil pour les jeunes volontaires ?
- Il est conseillé de s'informer sur la sécurité dans le pays avant le départ. Les conditions de travail se font dans des pays avec des risques d'instabilité. Malgré toutes les précautions de sécurité prises, des changements inattendus dans un pays peuvent survenir (ex coup d'état, catastrophe naturelle, etc). Dans la mesure de ses possibilités, le bureau de l'AMU se tient toujours disponible pour soutenir le volontaire en cas de besoin de changement d'un billet d'avion ou de contacter l'ambassade de son pays d'origine ou d'autres ONG sur place, etc.
- Par mesure de sécurité, il est primordial que le volontaire ait une copie des documents personnels importants qu'il emmène avec lui. Il est conseillé de scanner les documents (passeport, visa, carte de vaccination, assurance, permis international, etc.) et de se les envoyer sur sa boîte mail, afin qu'il ait une preuve en cas de perte ou de vol d'un document quelconque. Il est aussi conseillé d'amener plusieurs copies des documents et d'en avoir toujours une copie sur soi.
- Il est conseillé de s'informer sur le pays, la culture, les coutumes et mœurs locales avant le départ.
- Il faut s'informer sur les habitudes vestimentaires (pas de vêtements courts – longueur minimale du genou, attention au décolleté, etc.).
- Une consommation excessive d'alcool est interdite.

### **Divers :**

- Clarifier les moyens de transfert d'argent dans le PVD.
- Réserver le billet d'avion le plus tôt possible afin de limiter les frais de voyage.
- S'assurer de la validité du passeport (valable six mois au-delà de la date de retour) et des modalités de visas.

- En cas de nécessité de conduire un véhicule 4 roues, il est préférable que le volontaire soit en possession d'un permis international, qu'il peut se procurer dans les agences du ACL.
- Le volontaire est le représentant de l'AMU. Même en dehors des heures de travail, le volontaire représente l'AMU. Le volontaire doit se comporter de façon à ne pas nuire à la réputation de l'AMU. A noter que les volontariats ne sont pas des vacances.

### Liste des documents à fournir au bureau avant le départ

- Copie de la convention signée
- Copie passeport
- Copie visa
- Copie billet d'avion
- Copie du carnet de vaccination
- Copie assurance responsabilité civile et assurance rapatriement
- Attestation des deux formations auprès du SNJ
- Liste des personnes à contacter en cas d'urgence :

1<sup>ère</sup> personne

Nom / prénom / relation / tel / mail

2<sup>ème</sup> personne

Nom / prénom / relation / tel / mail

## 2. Phase exécutive :

### Dans le PVD

- S'assurer si le partenaire local est présent en permanence sur place.
- Vérifier le plus vite possible si on peut retirer de l'argent sur place.
- Vérifier si on a accès à des médicaments.
- S'assurer d'avoir des moyens de communication rapides et sûres.
- Se doter d'un téléphone portable et d'une carte SIM locale et communiquer le numéro à l'ONG d'envoi.
- Revoir le plan d'action avec le partenaire et estimer si le plan est toujours faisable. Au besoin, faire des adaptations du plan d'action. Modifier éventuellement les priorités.
- Exécuter les activités du plan d'action.

- Discuter les imprévus avec le partenaire et chercher avec celui-ci des solutions. Il est très important de ne pas prendre des décisions importantes seul sans se concerter avec le partenaire et avec AMU.
- Rester en contact permanent avec l'AMU et envoyer régulièrement des rapports d'activités. Le volontaire doit fournir des informations sur son moral, sa santé, ses activités et sur des difficultés rencontrées.

### **Retour au Luxembourg**

- Préparer un décompte des dépenses réalisées dans le cadre du service volontaire.
- Réaliser au moins une action de sensibilisation.
- Publier un article dans le bulletin d'AMU.
- Réaliser une présentation du projet (PPT).
- Réaliser un exposé en public.

Toutes les activités se déroulent dans le cadre de l'AMU, c'est-à-dire que les activités avant, pendant et après le volontariat ne sont à réaliser qu'avec le consentement de l'AMU. Les photos et vidéos pris lors du volontariat sont à partager avec l'AMU et leur publication, y inclut sur les réseaux sociaux, par les volontaires est à approuver par l'AMU.

Signature du volontaire (lu et approuvé)